



Séance du jeudi 23 mars 2023

Nombre de délégués :
titulaires
- Présent(e)s : 16 (dont 3
DS)
- Pouvoirs : 0
- Excusé(e)s : 9 (dont
représentés par DS)
- Absent(e)s non
excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars 2023, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 13 mars 2023, s'est réuni à 14 h 00 à la Salle Inverse à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s :

ABELLAN Tim ; BALLELIO Pierre ; BLANC Maurice ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel ; CARRAS Lilian ; CHONE Jean-Philippe ; DURAND Raymond ; GAMET Christian ; GIROMAGNY Véronique ; HUMBERT Claude ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SAUZE Jean-Luc ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs :

Excusé(e)s :

ATHANAZE Pierre ; EDERY Michèle ; DEHAN Nathalie ; GAT Thierry (suppléant présent BLANC Maurice) ; GROSPERRIN Anne ; LINAGE Yves (suppléant présent SAUZE Jean-Luc) ; ROSET Patrick ; SCOTTI Mattia ; SUBRA Cécile (suppléant présent DURAND Raymond)

Absent non excusé :

Délibération N°2023-008 du comité syndical	Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022
---	---

Vu les délibérations du SMAAVO n°2022-007 approuvant les comptes administratifs 2022, du budget principal de l'assainissement, du budget annexe du SPANC, du budget annexe GEMAPI et du budget annexe des Compétences Complémentaires à la GEMAPI,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 24 février 2023,

Vu les instruction budgétaire et comptable M4 et M14,

Les instructions budgétaires et comptable M4 ou M14 prévoit qu'après l'approbation du compte administratif, il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats constatés. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté :

- en priorité, en réserve (compte 1068) pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent. Elle correspond à la somme du déficit d'investissement constaté et du solde des restes à réaliser ;
- pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserve (investissement).

Le Président propose l'affectation des résultats de l'exercice 2022 comme suit :

Budget Principal Assainissement :

Résultat cumulé 2022 section d'exploitation (A)	+ 658 868.58 €
Résultat cumulé 2022 section d'investissement (B)	+ 308 495.83 €
Restes à réaliser 2022 dépenses (C)	- 97 014.62 €
Restes à réaliser 2022 recettes (D)	+ 55 000.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (E = 0 si B - C + D > 0) => compte 1068	0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	+ 658 868.58 €
Reprise résultat d'investissement au compte R001 « résultat d'investissement reporté »	+ 308 495.83 €

Budget Annexe SPANC :

Résultat cumulé 2022 section d'exploitation (A)	+ 2 031.45 €
Résultat cumulé 2022 section d'investissement (B)	0.50 €
Restes à réaliser 2022 dépenses (C)	0,00 €
Restes à réaliser 2022 recettes (D)	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (E = 0 si B - C + D > 0) => compte 1068	0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	+ 2 031.45 €
Reprise résultat d'investissement au compte R001 « résultat d'investissement reporté »	0,50 €

Budget Annexe GEMAPI :

Résultat cumulé 2022 section d'exploitation (A)	+ 65 941.08 €
Résultat cumulé 2022 section d'investissement (B)	+ 177 015.52 €
Restes à réaliser 2022 dépenses (C)	- 53 808.90 €
Restes à réaliser 2022 recettes (D)	+ 31 350.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (E = B - C + D) => compte 1068	0.00 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	+ 65 941.08 €
Reprise résultat d'investissement au compte R001« résultat d'investissement reporté »	+ 177 015.52 €

Budget Annexe Compétences Complémentaires à la GEMAPI :

Résultat cumulé 2022 section d'exploitation (A)	+ 359 820.95 €
Résultat cumulé 2022 section d'investissement (B)	- 44 497.51 €
Restes à réaliser 2022 dépenses (C)	- 467 814.06 €
Restes à réaliser 2022 recettes (D)	+ 78 000,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (E = B - C + D) => compte 1068	434 311.57 €
Affectation du résultat de fonctionnement au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté » (F = A - E)	0.00 € Résultat de fonctionnement reversé au 1068 intégralement
Reprise résultat d'investissement au compte D001« résultat d'investissement reporté »	- 44 497.51 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **AFFECTE** le résultat excédentaire d'exploitation 2022 du budget principal assainissement comme suit :
 - + 658 868.58 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté ».

- **AFFECTE le résultat excédentaire d'exploitation 2022 du budget**
suit :
 - + 2 031.45 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté ».

- **AFFECTE le résultat excédentaire de fonctionnement 2022 du budget annexe GEMAPI**
comme suit :
 - + 65 941.08 € au compte R002 « résultat de fonctionnement reporté ».

- **AFFECTE le résultat excédentaire de fonctionnement 2022 du budget annexe des**
compétences complémentaires GEMAPI comme suit :
 - + 359 820.95 € au compte 1068

Télétransmise en Préfecture le
Affichée le
Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD
Président

